



Vente cd's et livres sur internet imposable

Par **keurma**, le **09/12/2022** à **10:01**

Bonjour,rrnrnJe souhaite vendre une collection de livres et de CD's sur Internet via les plateformes internet .rnPouvez-vous m'indiquer si ces ventes sont imposables.rnJ'ai fait différentes recherches en particulier sur ce lien mais cela n'est pas totalement clair :rn<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/vente-biens-declarer-revenus#:~:text=Lorsque%20le%20chiffre%20d'affaires,vos%20achats%20et%20vos%20frais.rn>rnPour moi ce n'est pas imposable car je ne suis pas un professionnel et que ses biens m'appartiennent. Si quelqu'un peut me donner une réponse claire et précise concernant le type de biens dont j'ai parlé c'est vraiment super.rnrnAprès des recherches voilà ce que j'en conclus :rnSi vous effectuez des ventes à caractère occasionnel : c'est mon casrnSi vous vendez des biens que vous ne souhaitez plus conserver (par exemple, une poussette, votre collection de disques de jazz, ou votre ancien téléviseur, etc.) et que ces ventes ont un caractère occasionnel et sont réalisées dans le cadre de la gestion de votre patrimoine privé, il ne s'agit pas d'une activité professionnelle : C'est mon cas et effectivement je ne suis pas un professionnel.rnrnPar conséquent, les revenus de ces ventes ne sont pas imposables. : Par conséquent je ne suis pas imposable.rnrnEt pour l'histoire du plafond des 5000€ à aucun moment je n'ai vendu un livre ou un CD à un prix UNITAIRE de plus de 5000€ (malheureusement !!!!)rnA aucun moment il n'est indiqué :rn- Sur le site du gouvernement que je dois faire une déclarationrn- Sur les mails de récapitulatif de ventes des sites internet que je dois faire une déclarationrnSi vous pouvez me confirmer que je dois rien déclarer et que par conséquent je ne suis pas imposable c'est parfait ! Merci !

Par **Visiteur**, le **10/12/2022** à **07:43**

BonjourrrnrnSi vous respectez la ligne de conduite fixée, vous n'aurez pas de problème.rnrn

